

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

N° CG 2007/I-109/01
Séance du 14 DEC. 2006

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 04) EN 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU les avis de la commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative du 23 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre du BP 2007 :

- 1) d'inscrire les crédits nécessaires à notre politique en faveur de la jeunesse, tels qu'ils sont récapitulés en annexe n° 1 du rapport,
- 2) d'autoriser le versement des subventions suivantes aux organismes ci-après :
 - 132 600 € à l'Association SEMAPHORE, ainsi que la signature de l'avenant financier afférent selon le modèle joint au rapport,
 - 2 287 € au Comité Départemental de la Prévention Routière,
 - à l'Automobile-Club d'Alsace : 20 € par élève qui a suivi une formation des Volants-Jeunes lors de sa primo inscription,
- 3) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi, en tant que de besoin, des dossiers évoqués dans le rapport.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 18 DEC. 2006
Publication 29 DEC. 2006

Pour le Conseil Général
Délégation

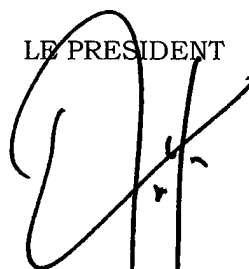


Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER